



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 122563

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les inquiétudes que rencontrent les entreprises artisanales concernant le traitement fiscal relatif à leur statut. En effet, on constate aujourd'hui que 63 % des entreprises artisanales du bâtiment sont des entreprises individuelles. Pourtant, la majorité des mesures gouvernementales récentes concerne uniquement les entreprises sous forme sociétaire. Cette discrimination dans leur fiscalité provoque un contexte de concurrence déloyale. Il lui demande par conséquent quelles dispositions il entend prendre pour que l'entreprise individuelle artisanale soit considérée comme une entreprise à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122563

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4039